



Document relatif à la réglementation des compétitions de ski alpin organisées par les clubs du comité de ski du massif jurassien :

Ce document a été réalisé par la commission alpine du massif jurassien et énumère un certain nombre de règles à respecter sur les compétitions organisées par les clubs de ce même comité. Ces règles sont un rappel d'une partie des règles énumérées par la fédération française de ski et certaines sont propres au massif jurassien. Chaque coureur doit en avoir connaissance. La plupart des règles ci-dessous sont à retrouver sur le site de la fédération française de ski.

I Equipements :

PORT DU CASQUE :

- Le port du casque en Ski Alpin (courses et entraînements) est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des disciplines, des niveaux d'épreuves et des catégories. Les casques de protection ne doivent avoir ni spoilers, ni parties protubérantes. Les casques seront utilisés sans changement/modification, tel que certifié par le fabricant. En outre, aucun élément/équipement supplémentaire ne sera fixé sur la surface du casque. Ils seront donc dépourvus de caméra vidéo et (ou) de leur support. Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles. Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ).

- COURSES FIS et FFS en GS, SG et DH : les coureurs des catégories \geq U14 (y compris Masters) devront être porteur d'un casque homologué par la FIS. Le respect des exigences de l'homologation doit être attesté par une étiquette de conformité normalisée, apposée de façon non amovible à l'arrière du casque, dans un endroit qui est et doit rester visible. L'étiquette ne doit en particulier pas être recouverte par la sangle de lunettes. Elle comprendra le texte suivant

: « Conforme aux spécifications FIS RH 2013 ». Les étiquettes apposées par les fabricants doivent être conformes aux spécifications indiquées. L'étiquette de conformité atteste que le fabricant a obtenu les certifications requises (EN 1077 A et ASTM 2040) et a satisfait - condition supplémentaire - à un protocole d'essai confirmant que le modèle de casque concerné remplit les conditions énoncées ci-dessus.

- COURSES FFS en GS, SG (pas de SG pour U8) : les coureurs des catégories U8 à U12 devront être porteur d'un casque répondant à la norme EN 1077 (classe A).

- COURSES FIS et FFS : en SL toutes catégories, outre l'utilisation des modèles ci-dessus, les casques devront être certifiés conformément aux normes EN 1077 (classe B), ASTM 2040 ou SNELL 98. Les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples sont par ailleurs autorisés dans cette discipline.

` PROTECTION DORSALE :

- Le port d'une protection dorsale adaptée à la taille du coureur est OBLIGATOIRE dans les courses FFS, en compétition comme à l'entraînement, pour l'ensemble des disciplines, des niveaux d'épreuves et des catégories. Toute modification pour améliorer les qualités aérodynamiques est interdite. Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course. Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur et ouvreuse ne respectant pas ces règles. Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ)

` VETEMENTS DE COURSE :

Les tenues de compétition utilisées en DH, SG et GS, ainsi que les vêtements portés dessous, tels que les sous-vêtements, etc., doivent avoir une surface en textile à l'intérieur et à l'extérieur. Les surfaces ne peuvent être plastifiées ni traitées par aucun moyen chimique (gazeux, liquide ou solide). - U14 et plus : Règlement FIS en vigueur – U10/U12 : le port de la combinaison est toléré – U8 et moins : le port de la combinaison n'est pas toléré.

L'utilisation en course du dispositif « ski- Mojo » est interdite comme tous moyens visés par l'article 222.5 du RIS lors des épreuves FIS et FFS.

` Skis :

La même paire de ski doit être utilisée pour les deux manches d'une épreuve technique.

Interdiction et sanctions sur l'utilisation des farts : La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs, INTERDIT d'utiliser des farts hautement fluorés (HF) lors d'épreuves de niveau national ou régional. En

outre, le règlement de l'UE interdit la production, le commerce et l'utilisation de certaines cires fluorées contenant C8/PFOA. L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite sauf lors des épreuves de vitesse (SG et DH). L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés. Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).



La taille et le rayon des skis doit correspondre aux exigences indiquées dans le tableau suivant :

REGLES FFS :

Niveau	Discipline	Sexe	Taille de ski (cm)		Tolérance (cm) (non comprise tolérance de mesure +/- 1)	Radius (m)	Largeur (mm)		Hauteur (mm)		
							au patin	ski/plaque/fixation	semelle chaussure		
FFS (U18 et plus)	DH	H	215 mini		- 5	45 mini	65 mini	50 maxi	43 maxi		
		D	210 mini								
	SG	H	205 mini								
		D	200 mini								
	GS	H	185 mini			/				/	63 mini
		D	180 mini								
	SL	H	165 mini*								
		D	155 mini								
*Possible 155cm Hommes U18 (Première année FIS)											
FFS ESPRIT RACING (U30 et plus)	Pas de restrictions de longueur de skis pour les dames au dessus de 55 ans et pour les hommes au-dessus de 65 ans										
	SG *	H	185 mini		/	27 mini	/	50 maxi	45 maxi		
		D	180 mini								
	GS	H	185 mini		- 5	23 mini (27 recommandé)	/	50 maxi	45 maxi		
		D	180 mini								
	SL	H	150 mini		/	/	/	50 maxi	45 maxi		
		D	150 mini								
	* L'utilisation des skis de GS est permise sous réserve du respect des longueurs des skis de SG										
FFS JEUNES ET ENFANTS (U16 et moins)	SG U16	H	183 mini		/	27 mini	/	50 maxi	43 maxi		
		D	183 mini								
	SG U14	H	205 maxi								
		D	205 maxi								
	GS U16	H	188 maxi								
		D	188 maxi								
	GS U14	H	188 maxi								
		D	188 maxi								
	SL U16/U14	H	130 mini								
		D	130 mini								
		H	130 mini								
		D	130 mini								
	TOUTES DISC. (U12 et moins)	H D	Technique								
			120 mini	175 maxi							
Vitesse											
188 maxi											

II Règles à respecter sur une compétition :

- Une seule reconnaissance est autorisée et doit être faite durant l'horaire annoncée par l'organisateur. Une fois la course lancée, toute reconnaissance est interdite.
- Durant la reconnaissance, il n'est pas permis de skier sur le tracé ou de faire des courbes à côté de celui-ci. La reconnaissance doit se faire ski au pied en dérapage le long de la ligne de course ou à proximité. En cas de conditions de neige particulière, le jury de la course peut demander aux coureurs de faire la reconnaissance à l'extérieur du tracé.
- En géant et en super G, tout coureur qui sort du parcours ou qui s'arrête ne peut pas repartir et terminer sa manche. Il est de fait interdit de remonter une porte en cas de sortie de piste !
- En slalom, un coureur qui sort mais qui est proche de la porte doit faire le tour du piquet avant de repartir (à condition de ne pas gêner le coureur suivant !). Dans le cas contraire, il sera disqualifié. Également, un coureur qui sort du tracé et qui se trouve au niveau de la porte suivante voir plus bas, n'a pas le droit de remonter et doit sortir du tracé.
- Règle en cas d'un piquet enfourché : Si un coureur enfourche un piquet, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de cette règle (article 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2ème manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.
- Tout coureur gêné durant sa course par une personne ou un matériel doit s'arrêter et demander au contrôleur en place pour recourir. Cette demande sera validée ou non par le Délégué technique de la course suivant les circonstances. Ainsi, tout coureur gêné durant sa course qui continue sa manche jusqu'à l'arrivée ne pourra pas recourir. Le cas d'un piquet cassé lors du passage d'un coureur notamment en slalom n'est pas considéré comme un élément gênant. Également durant une manche, si une porte est manquante, le coureur doit marquer le changement de direction.
- En cas d'annonce de disqualification, et si le coureur la conteste, ce dernier possède 15 minutes une fois l'annonce faite pour porter réclamation auprès du jury dans l'aire d'arrivée. Il est fortement recommandé aux entraîneurs de filmer la manche pour justifier la réclamation.
- En cas de retard d'un coureur au départ, ce dernier doit s'adresser au juge au départ. Le juge en avertira le jury qui décidera de la suite à donner à ce retard.
- Si un drapeau jaune est agité devant un coureur durant sa manche, ce dernier doit s'arrêter et sera autorisé à recourir.
- En cas de re-run autorisé, le coureur doit remonter au départ sans franchir la ligne d'arrivée.
- En cas de présence d'une horloge au départ d'une course, le coureur doit partir entre -5 secondes et +5 secondes par rapport au Bip de départ. En cas d'absence d'horloge, le coureur possède 10 secondes pour prendre le départ une fois l'ordre donné par le starter.
- Toute règle annoncée durant la course par le jury et non respecté par le coureur pourra entraîner sa disqualification. Exemple : demande de lissage feuille morte, lissage en dehors du tracé, lissage avec paire de ski sur les épaules, ...

-Il est interdit de suivre un coureur durant sa manche pour le regarder ou le filmer. Notamment de la part d'un parent ou d'un entraîneur. Ce type de comportement entrainera la disqualification du coureur.

